



Négociation sur les salaires minimum : face à la tentative de passage en force patronal, les syndicats quittent la table des négociations

Lors de la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation qui s'est tenue le 24 juin 2026, les minima conventionnels ont une nouvelle fois cristallisé l'attention de toute l'instance et les oppositions en présence, au grand dam du patronat qui entendait soit signé un accord soit signé un PV de désaccord.

Bien évidemment, les organisations syndicales n'ont pas laissé faire. Le patronat a tenté de faire montre "d'autorité" en décidant de clore la négociation pour passer aux sujets qui l'intéresse.

Les organisations syndicales ont pris acte du refus patronal de continuer la négociation et ont décidé de quitter la table de la négociation jusqu'à ce que le patronat soit en capacité de revenir à la table des négociations avec des propositions a minima débattables.

La suite le 9 juillet 2026.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »